

UNE PLACE D'ACCUEIL POUR CHAQUE ENFANT,  
ÇA NE DEVRAIT PAS ÊTRE UN COMBAT...



**C'EST UN DROIT !**

En Fédération Wallonie-Bruxelles,

**près de 3 enfants sur 4**

**n'ont pas de place d'accueil**

## AVANT-PROPOS

Une campagne des Femmes prévoyantes socialistes et de la FGTB wallonne

Merci à F. Claude, D. Larabi, A. Magha,  
C. Maxence et l'équipe de Latitude J,  
C. Orban, J. Sambu Nzeba, A. Tricot, N. Van Erps,  
pour leurs conseils et relectures.

Conception et graphisme : Synthèse  
Photos : Benoît Mahaux.

Editeurs responsables :  
Dominique Plasman,  
1-2 place Saint-Jean, 1000 Bruxelles  
Thierry Bodson,  
42 rue Haute, 1000 Bruxelles

Année: 2012

Dépôt légal: D/2012/1222/03

«Nous voulons un accueil des enfants suffisant, de qualité et financièrement accessible». Cette revendication n'est pas nouvelle, tant pour les Femmes prévoyantes socialistes que pour la FGTB wallonne.

Mais nous devons nous rendre à l'évidence : trouver une place en crèche ou une solution pour faire garder nos enfants après l'école reste, encore et toujours, un combat pour les parents.

Une politique d'accueil de l'enfance, ambitieuse et tenant compte du quotidien des papas et des mamans, constitue un véritable projet de société :

- L'accueil des enfants, c'est un « outil » d'égalité des chances pour tous les enfants, pour l'épanouissement des plus petits et pour leur ouverture au monde et aux autres.
- L'accueil des enfants, c'est aussi une solution pour mieux articuler les vies, professionnelle et privée, des parents.
- L'accueil des enfants, c'est la possibilité pour les femmes d'accéder ou de rester sur le marché du travail et donc de faire avancer notre combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

**Pour nous, avoir une place d'accueil pour chaque enfant,  
ça ne devrait pas être un combat... C'est un droit !**

**Dominique Plasman,**  
*Secrétaire générale*  
Femmes prévoyantes socialistes

**Thierry Bodson,**  
*Secrétaire général*  
FGTB wallonne

## L'ACCUEIL DE L'ENFANCE, C'EST QUOI ?

### ON DISTINGUE DEUX TYPES D'ACCUEIL :



**1. L'accueil de la « petite enfance »,** c'est-à-dire l'accueil des enfants de 0 à 3 ans.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)<sup>1</sup> qui est responsable de l'accueil des enfants de 0 à 3 ans.

Toute structure d'accueil doit donc être autorisée et contrôlée par l'ONE.

Les différents types d'accueil, subventionnés ou non par l'ONE, sont :

- les milieux d'accueil collectifs : les crèches et maisons communales d'accueil de l'enfance (subventionnées) et les maisons d'enfants (non-subventionnées)
- l'accueil au domicile des accueillantes : conventionnées (subventionnées) et indépendantes (non-subventionnées).

**2. L'accueil des enfants en âge scolaire,** mieux connu sous le nom d'accueil extrascolaire.

L'accueil extrascolaire est un terme un peu « fourre-tout » qui peut revêtir de multiples formes : des camps de vacances aux clubs sportifs, des garderies organisées par l'école aux écoles de devoirs et associations de quartier, etc.

Il est organisé par des acteurs, eux aussi, très différents : communes, écoles, associations sportives ou de jeunesse, centres culturels, personnes indépendantes...

Pour les besoins de cette brochure, nous appellerons « accueil extrascolaire », les structures qui prennent en charge les enfants de 3 à 12 ans en-dehors des heures d'école et pendant les horaires de travail des parents, c'est-à-dire avant et après l'école et pendant les congés scolaires.

<sup>1</sup> L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) est l'organisme de référence de la Communauté française pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère, au soutien à la parentalité et à l'accueil de l'enfant : [www.one.be](http://www.one.be)

## TROUVER UNE PLACE D'ACCUEIL : UN COMBAT AU QUOTIDIEN



Quand on travaille, la garde des enfants relève souvent du casse-tête...

Il faut trouver une crèche pour le plus petit, une garderie après l'école pour les plus grands. Sans oublier les stages pendant les vacances scolaires.

Et puis, que faire quand notre enfant est malade et qu'on ne peut pas s'absenter de notre travail ?

Qui peut accueillir nos bambins quand notre emploi nous fait commencer très tôt ou terminer très tard ?

Un vrai parcours du combattant pour les papas et les mamans, en couple ou seuls.

Dans une enquête publiée en février 2012, la Ligue des familles révèle que 73% des parents ont des difficultés à trouver une solution d'accueil pour les moins de 3 ans et 31% pour l'après-4h des plus grands.<sup>2</sup>

Conclusion? L'offre de service d'accueil de l'enfance existante en Fédération Wallonie-Bruxelles est trop faible, souvent trop chère, mal répartie géographiquement et parfois de qualité insatisfaisante.

<sup>2</sup> Résultats de l'enquête « citoyenne » réalisée auprès de 4.270 personnes, février 2012. [www.citoyenparent.be](http://www.citoyenparent.be)



## L'ACCUEIL DE L'ENFANCE, UN COMBAT POUR PLUS D'ÉGALITÉ

Aujourd'hui, les femmes sont massivement présentes sur le marché du travail et c'est une avancée vers l'égalité entre hommes et femmes.

Pourtant, même si on se bat pour que cela change, c'est encore très majoritairement sur ces dernières que pèse la responsabilité de l'éducation, du soin et de la garde des enfants.

A défaut d'une offre d'accueil suffisante et satisfaisante, c'est souvent aux mères de faire le « choix » de s'occuper des enfants au détriment de leur vie professionnelle : en diminuant leur temps de travail, en refusant une promotion

ou un poste à responsabilités à cause des horaires, en manquant des réunions programmées en fin de journée, en renonçant à la vie associative ou syndicale, etc.

C'est en développant une offre d'accueil des enfants de 0-3 ans et extrascolaire, de qualité et adaptée aux besoins des familles, que l'on pourra garantir l'égalité d'accès à l'emploi des pères et des mères.



### Ce que nous voulons :

**Un droit à l'accueil pour chaque enfant, au même titre que le droit à l'école. Cet accueil doit être de qualité et financièrement accessible.**

Nous voulons une programmation et un financement par les pouvoirs publics d'une offre cohérente d'accueil des enfants de 0-3 ans, d'accueil extrascolaire ainsi que de gardes d'enfants malades, qui réponde aux besoins des parents. Cela suppose la poursuite et l'amplification d'un effort financier, coordonné, des différents niveaux de pouvoir en faveur du développement des infrastructures d'accueil sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la diversification de l'offre, de la création d'emplois de qualité et de l'accessibilité financière.

# DES PLACES D'ACCUEIL EN SUFFISANCE... ÇA DOIT ÊTRE UN DROIT !



## QUELQUES DÉFINITIONS POUR MIEUX COMPRENDRE

### Taux de couverture ?

Il s'agit du rapport entre le nombre total de places existantes et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil (de 0 à 2,5 ans)<sup>3</sup>.

Le taux de couverture permet de se faire une idée du nombre de places disponibles par rapport aux besoins. En 2010, il est de 27,7% pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Près de 3 enfants sur 4 n'ont donc pas de place d'accueil !

### Les objectifs de Barcelone ?

L'Union européenne se penche aussi sur l'accueil de l'enfance dans le but de permettre à plus de parents, surtout aux mères, de travailler. Afin d'augmenter les capacités d'accueil, notamment de la petite enfance, le Conseil européen de Barcelone 2002 avait fixé l'objectif d'un taux de couverture de 33% pour tous les Etats-membres à l'horizon 2010.

### Les Plans Cigogne I et II ?

Instauré en 2003, le Plan Cigogne (I et II) de la Fédération Wallonie-Bruxelles visait l'augmentation significative de l'offre de places d'accueil pour atteindre les objectifs fixés par l'Europe (taux de couverture de 33%). Il fallait donc créer 10.000 places.

En plus de la création de places supplémentaires, les Plans Cigogne avaient pour objectifs :

- une répartition plus équitable de l'offre ;
- un maintien de la diversité de l'offre ;
- une accessibilité financière.

### Résultats :

- Le nombre de places prévues a été créé mais ce n'est pas suffisant en raison de l'évolution démographique ;
- Les écarts entre provinces en ce qui concerne la couverture d'accueil des 0-3 ans ont été réduits sans pour autant être résorbés.

<sup>3</sup> Dans son calcul, l'ONE tient compte du fait que les enfants ne fréquentent généralement pas un milieu d'accueil avant l'âge de 3 mois et entrent à l'école entre 2,5 et 3 ans.



Quand Eva est née en septembre 2010, nous n'avions toujours pas de place en crèche réservée. Toutes les structures sur le territoire de notre commune affichaient complet. Aucune place n'était disponible avant 6 mois ! J'ai dû prendre un congé parental faute d'une place en crèche.

Déborah, Charleroi

En 2010, en ce qui concerne la petite enfance, le taux de couverture en Fédération Wallonie-Bruxelles était de 27,7%<sup>4</sup>. Près de 3 enfants sur 4 n'avaient donc pas de place d'accueil !

De plus, les disparités régionales sont fortes : si le Brabant wallon a un taux de couverture de presque 45%, il est de 23% à Bruxelles et n'atteint même pas les 22% à Charleroi ou 25% à Liège.

On est loin du - modeste - objectif européen de 33% de couverture pour tous Etats-membres en 2010<sup>5</sup>.

Et pour les enfants qui n'ont pas de place ? Les parents doivent faire preuve d'ingéniosité et de débrouillardise. S'ils ne réduisent pas leur temps de travail, ils doivent recourir au congé parental ou au crédit-temps.

Quand c'est possible, certains font appel aux membres de la famille, en général les grands-parents. En dernier recours, les enfants sont confiés à des personnes qui travaillent au noir et cet accueil « clandestin » ne fait l'objet d'aucun contrôle de sécurité ou de qualité.

Face à la pénurie de places d'accueil de la petite enfance, la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà pris différentes mesures<sup>6</sup> et, ces dernières années, l'augmentation du nombre de places est incontestable. Pourtant, ça ne suffit pas...

En effet, la progression démographique est plus rapide que celle de l'offre de places, surtout à Bruxelles.

Une augmentation des naissances qui devrait se poursuivre dans les années à venir.

## UN IMPACT SUR L'EMPLOI !

Conséquence du manque de places d'accueil : nombre de parents, (essentiellement des femmes), sont amenés à réduire, temporairement ou définitivement, leur temps de travail pour s'occuper des enfants, au détriment de leur carrière professionnelle, d'un emploi à temps plein de qualité ou du maintien de leurs droits sociaux.

Une offre d'accueil suffisante permettrait de mieux concilier les vies professionnelle et privée mais pas seulement (voir encadré ci-contre).

De plus, l'accueil des enfants ne doit pas être réservé aux seuls parents qui travaillent. Les papas et mamans à la recherche d'un emploi doivent pouvoir confier leurs enfants, par exemple, pour se rendre à un entretien d'embauche ou suivre une formation.



L'accueil des enfants a un impact positif sur le monde du travail. Par l'emploi qu'elles créent directement (il faut du personnel pour s'occuper des bambins) et indirectement (en permettant aux parents de travailler), les structures d'accueil des enfants sont source de richesse pour la collectivité et la Sécurité sociale.

En permettant aux parents, particulièrement aux femmes, de travailler, les pays qui ont investi massivement dans l'accueil de l'enfance voient des effets positifs sur leur économie<sup>7</sup>.



Les politiques mises en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles ne suffisent pas à rencontrer la carence de l'offre. Il faut indéniablement avoir une programmation beaucoup plus ambitieuse !

<sup>4</sup> Rapport d'activités 2010, Office de la naissance et de l'enfance. Le taux de couverture mentionné concerne les enfants de 0 à 2,5 ans sachant qu'à partir de 2,5 ans, les enfants entrent à l'école.

<sup>5</sup> Voir cadre sur les Objectifs de Barcelone, page 6. <sup>6</sup> Voir cadre sur les Plans Cigogne, page 6.

<sup>7</sup> « Quel accueil pour la petite enfance ? », analyse de la CODE (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant), octobre 2009, page 1.

## UN ACCUEIL DE QUALITÉ, ÇA DOIT ÊTRE UN DROIT !



Je travaille dans une grande surface et trois jours par semaine, je termine à 20h30. Impossible pour moi d'aller chercher Théo à 18h, quand la garderie ferme. Je dois donc faire appel à une voisine pour s'occuper de mon fils jusqu'à ce que je rentre du travail.

David, Liège

Aujourd'hui, les travailleuses et les travailleurs sont souvent mis sous pression. Ils doivent sans cesse faire leurs preuves par crainte de perdre leur emploi. Les horaires décalés ou irréguliers sont de plus en plus courants.

Sans oublier les vacances d'été durant lesquelles il faut « occuper » les enfants car il est difficile de prendre plus de 4 semaines de vacances quand on travaille.

Dans un tel contexte, les besoins des parents en matière d'accueil vont au-delà d'une prise en charge 5 jours par semaine, entre 7h30 et 18h.

De nombreux parents sont stressés et culpabilisent s'ils sont en retard à la crèche.

Il en va de même une fois que les enfants vont à l'école. Difficile d'être au rendez-vous à la sortie des classes quand la cloche retentit... à 15h15 ! Et tout le monde n'a pas un papy ou une mamy disponible !



Il faut une offre horaire plus adaptée aux besoins des parents... mais pas au détriment de la qualité de l'accueil ou des conditions de travail des professionnelles du secteur.

## QUALITÉ DE L'ACCUEIL RIME AVEC FORMATION DU PERSONNEL<sup>8</sup>



Nous parlons ici de travailleuses car le secteur de l'accueil des enfants est presque entièrement féminisé. Le stéréotype selon lequel ce sont les femmes qui s'occupent des enfants persiste. Il serait important de développer des politiques qui incitent davantage les hommes à travailler dans ce secteur afin d'y introduire la mixité.

Accueillir les plus petits, s'occuper des enfants après l'école, c'est tout un métier. Une formation adaptée des travailleuses du secteur est donc indispensable pour un accueil de qualité.

En ce qui concerne l'accueil des 0-3 ans, de nombreux efforts ont été réalisés en matière de formation du personnel.

Pour l'ONE, une formation préalable du personnel est obligatoire.<sup>9</sup> Les candidates accueillantes qui ne disposent pas de l'une des formations requises doivent suivre,

et réussir, une formation reconnue dont les plus courtes sont les formations de promotion sociale de plein exercice ou en alternance.

En ce qui concerne l'accueil extrascolaire, l'offre étant très large, la qualité varie fortement.

Les garderies scolaires, avant et après les heures de classe, par exemple, sont organisées différemment d'une école à l'autre, d'un réseau à l'autre, d'une commune à l'autre.

Certaines suivent un véritable projet pédagogique, accordent de l'importance à la formation et au bien-être professionnel des accueillantes, organisent des activités pour les enfants... D'autres, heureusement de plus en plus rares, s'apparentent à des « parkings » pour enfants : une surveillance minimale est exercée par un personnel très réduit, sans qualification et parfois même travaillant au noir.



Il est indispensable d'harmoniser les exigences de formation afin de garantir la qualité et le professionnalisme des différents types d'accueil.

<sup>8</sup> Cette partie de la brochure aborde la question de la formation des professionnelles de l'accueil de l'enfance en général. Le secteur spécifique des centres de vacances peut également faire appel à de jeunes encadrants, étudiants ou volontaires. Un brevet spécifique à l'animation des séjours, des plaines et des camps existe pour ces jeunes. Cette formation est aussi une garantie de qualité.

<sup>9</sup> Plus d'infos sur [www.one.be](http://www.one.be)



## UN ACCUEIL FINANCIÈREMENT ACCESSIBLE, ÇA DOIT ÊTRE UN DROIT !



Je travaille à temps plein, ainsi que mon compagnon. Nos jumeaux sont accueillis dans une crèche, non subsidiée par l'ONE, qui pratique des tarifs exorbitants ! Presque tout mon salaire y passe. Je songe à arrêter de travailler jusqu'à ce que les enfants entrent à l'école...

*Leila, Tourmai*

Étendre l'offre d'accueil (nombre de places et horaires) doit non seulement se faire en veillant à la qualité du système mais aussi en le rendant accessible à tous les revenus, particulièrement pour les parents d'enfants de moins de 3 ans.

En effet, les tarifs pratiqués constituent souvent un obstacle quasiment impossible à franchir quand on a un salaire modeste. Le coût de l'accueil des enfants en bas âge varie énormément selon que la structure d'accueil est subventionnée ou non. Les structures subventionnées par l'ONE doivent respecter un barème calculé en fonction des revenus des parents. Pour l'année civile 2012, la participation financière parentale va de 2,26€ à 31,92€ par journée complète, déductible fiscalement<sup>10</sup>.

Ainsi, par exemple, un ménage gagnant environ 2.500€ net par mois paiera 13,92€ par jour de crèche. Soit près de 300€ par mois si bébé va à la crèche tous les jours de la semaine.

Le barème de participation financière des parents doit être révisé pour permettre un meilleur accès aux familles à faibles revenus.

Le manque de places d'accueil subventionné oblige souvent les parents à se tourner vers le secteur privé marchand (crèche privée ou accueillantes indépendantes) qui pratique parfois des tarifs nettement plus élevés, selon la loi du marché. Dans la majorité des cas, ces prix sont fixes et non calculés en fonction du revenu des parents.

Une place en crèche peut alors atteindre un tarif prohibitif, allant jusqu'à 800 euros par mois ! Impossible à assumer pour la plupart des parents, même quand ils travaillent tous les deux.

Résultat ? Certains parents, souvent les mères, doivent réduire leur temps de travail et parfois même renoncer à un emploi. D'autres parents se tournent vers ce qu'on appelle l'accueil « informel » : bébé

<sup>10</sup> Barème de la participation financière parentale ou de tiers dans les frais de séjour des enfants accueillis dans tout milieu d'accueil agréé par l'ONE - Année civile 2012.

est gardé par un membre de la famille ou par des personnes engagées au noir. Ces dernières ne sont alors soumises à aucun contrôle.

Quant à l'accueil extrascolaire, également déductible fiscalement, les tarifs varient aussi de manière très importante.

Les stages organisés pendant les vacances scolaires, par exemple, constituent parfois un véritable gouffre financier. En été surtout, quand il faut occuper les enfants plusieurs semaines d'affilée.

C'est difficile à assumer pour les parents aux moyens modestes... et impossible pour les parents qui n'ont pas de travail. Ils ne peuvent offrir à leurs enfants la possibilité de faire du sport, d'apprendre une langue, de s'initier à la peinture...



**Un accueil financièrement accessible à tous est indispensable !**

Les parents les plus favorisés trouveront toujours le moyen de faire garder leurs enfants dans de bonnes conditions alors que les papas et mamans aux revenus plus modestes devront se tourner vers des garderies surpeuplées et sous-encadrées.

Pourtant, être accueilli dans de bonnes conditions constitue un élément essentiel de l'égalité des chances entre les enfants mais aussi d'ouverture vers le monde et vers les autres.



Parce qu'aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous manquons de places d'accueil, de qualité et à des tarifs accessibles, et que cette situation oblige trop souvent les parents à pratiquer le système d, nous demandons aux responsables politiques de faire de l'accueil des enfants une véritable priorité. Une place d'accueil pour chaque enfant, ça ne devrait pas être un combat... C'est un droit !



## UTILE POUR LES PARENTS

**Le site de la campagne des Femmes Prévoyantes Socialistes et de la FGTB wallonne : [www.jeuxuneplace.be](http://www.jeuxuneplace.be)**

### **Les Femmes Prévoyantes Socialistes**

Place Saint-Jean 1/2 – 1000 Bruxelles

02/515 04 01

[www.femmesprevoyantes.be](http://www.femmesprevoyantes.be) - [fps@mutsoc.be](mailto:fps@mutsoc.be)

### **La FGTB wallonne**

Rue Haute, 42 – 1000 Bruxelles

02/506 82 36

[www.fgtb-wallonne.be](http://www.fgtb-wallonne.be) - [iw@fgtb-wallonne.be](mailto:iw@fgtb-wallonne.be)

### **Latitude Jeunes**

[www.latitudejeunes.be](http://www.latitudejeunes.be) - [latitudejeunes@mutsoc.be](mailto:latitudejeunes@mutsoc.be)

### **Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)**

Chaussée de Charleroi, 95 – 1060 Bruxelles

02/542 12 11

[www.one.be](http://www.one.be) - [info@one.be](mailto:info@one.be)

### **La Ligue des Familles**

Avenue E. de Beco 109 - 1050 Bruxelles

02/ 507 72 11

[www.citoyenparent.be](http://www.citoyenparent.be) - <http://leligueur.citoyenparent.be>

### **La Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance (FILE)**

Quai au Bois de Construction 9 - 1000 Bruxelles

02/210.42.83 - 02/210.42.84

[www.fileasbl.be](http://www.fileasbl.be) - [contact@fileasbl.be](mailto:contact@fileasbl.be)

### **Fédération des centres de planning familial des FPS**

[www.planningsfps.be](http://www.planningsfps.be)

# www.jeveuxuneplace.be

Une initiative de :



L'accès à la santé pour tous



Avec le soutien de :

